

BUDGET PRIMITIF 2012

RAPPORT DE PRESENTATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2012



INTRODUCTION

Le budget primitif 2012 constitue la traduction des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du conseil municipal du 8 février dernier.

S'il transpose, sous forme de propositions nouvelles, ces orientations, il intègre également les restes à réaliser d'investissement de l'exercice précédent et la reprise des résultats de l'année 2011, conformément au projet de délibération soumis au vote de l'assemblée délibérante à cette même séance.

Le présent rapport de présentation du budget primitif 2012 abordera successivement :

- la balance générale du budget ;
- l'équilibre de la section de fonctionnement ;
- l'équilibre de la section d'investissement ;

NB : il est porté à la connaissance du conseil municipal qu'en raison d'une modification du plan comptable courant 2011, le budget primitif 2012 présente, pour certains postes de dépenses et de recettes, des montants budgétés en 2011 nuls (les anciens articles ne figurant pas dans le document budgétaire.

Par exemple, les contributions directes budgétées en 2011 (article 73111) s'élevaient à 1 851 690,28 €, alors que le budget 2012 n'affiche aucun montant. Les articles concernés sont : 611, 6284, 6541, 73111, 2051, 2041511, 20421 et 20422.

1. I. LA BALANCE GENERALE DU BUDGET

Le projet de budget primitif de l'exercice 2012 s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 9 462 931,56 €.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	5 087 133,63 €	5 532 941,32 €	3 481 993,78 €	3 036 186,09 €	8 569 127,41 €	8 569 127,41 €
Résultats antérieurs			604 085,09 €		604 085,09 €	- €
Opérations de l'exercice	5 087 133,63 €	5 532 941,32 €	2 689 550,90 €	2 129 768,09 €	7 776 684,53 €	7 662 709,41 €
RAR 2011			188 357,79 €	906 418,00 €	188 357,79 €	906 418,00 €
Opérations d'ordre	544 477,24 €	98 669,55 €	349 326,91 €	795 134,60 €	893 804,15 €	893 804,15 €
Total du budget	5 631 610,87 €	5 631 610,87 €	3 831 320,69 €	3 831 320,69 €	9 462 931,56 €	9 462 931,56 €
<i>Budget 2011 (pour mémoire)</i>	<i>5 677 331,88 €</i>	<i>5 677 331,88 €</i>	<i>3 677 417,81 €</i>	<i>3 677 417,81 €</i>	<i>9 354 749,69 €</i>	<i>9 354 749,69 €</i>

Le volume global du budget primitif 2012 progresse donc de 1,1 % par rapport au budget 2011.

2.

3. II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics (écoles, restauration scolaire, centre de loisirs...) et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charge ces dépenses.

4. A. LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent, en 2012, un montant de 5 087 134 €, contre 5 360 226 € en 2011. Elles enregistrent donc une diminution de 5,1 %, expliquée notamment par la constitution en 2011 d'une provision pour risques et charges de fonctionnement courant de 422.424,29 € (au sein du chapitre 68), devant permettre de prendre en charge, sur les exercices suivants, l'évolution temporaire des annuités d'emprunt (avec le lancement des travaux des opérations d'équipement) dans l'attente de l'extinction d'une partie de la dette ancienne, et de couvrir éventuellement l'issue défavorable des contentieux engagés par des commerçants au sujet de la TLPE.

Hors provisionnement, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 3,9 % en 2012, par rapport au budgété 2011, conformément au tableau ci-dessous :

Erreur ! Liaison incorrecte.

1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses du budget communal, qui devrait diminuer de 1,1 % par rapport au budgété de l'année précédente.

Comme en 2011, l'effort de maîtrise des charges à caractère général portera en particulier sur les postes de dépenses compressibles (fournitures d'entretien, autres matières et fournitures, papèterie...), en prenant soin de préserver la qualité et le volume des prestations proposées aux ascéens.

La diminution de ce poste de dépenses reste néanmoins limitée, notamment en raison de :

- La réalisation d'un certain nombre de travaux en régie (+ 16 %) dont l'aménagement de l'épicerie solidaire (21 500 €) ;
- La hausse du coût de certains fluides (eau, combustibles, carburants) estimée à 8 000 € ;
- L'impression du livre « Essey d'autrefois » pour 10 000 € et la rémunération d'un auteur pour 2 000 € ;
- La souscription de nouveaux contrats de maintenance (+ 11 900 €).

2. Les charges de personnel

Ce chapitre est constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant.

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, ce poste de dépenses devrait se maintenir en 2012 malgré les frais liés à l'organisation des scrutins électoraux (+ 6000 €) et l'attribution d'une enveloppe supplémentaire de 30 000 € pour le régime indemnitaire des agents.

3. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont constituées des indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées par la collectivité aux personnes de droit public et privé.

Ces charges, estimées à 554 090 €, sont en diminution de 3,7 % par rapport aux réalisations de l'exercice 2011.

Certains postes de subventions sont néanmoins en diminution, notamment concernant la caisse des écoles (- 9 500 € liée à la réduction de la durée des classes de neige) ou le CCAS (-5 000€).

4. Les charges financières

Ce chapitre de dépenses regroupe les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (I.C.N.E.).

Ce poste de dépenses devrait augmenter de 28,3 % par rapport au budgété 2011 en raison de la souscription tardive d'un emprunt fin 2011 contribuant à augmenter les Intérêts courus non échus (I.C.N.E), qui ne seront véritablement acquittés qu'en 2013 (opération d'ordre).

5. Les dotations aux provisions

Ce chapitre regroupe les provisions constituées par la collectivité pour faire face aux risques et charges pesant sur son fonctionnement courant et relève de l'application du principe de prudence devant présider à l'élaboration d'un budget.

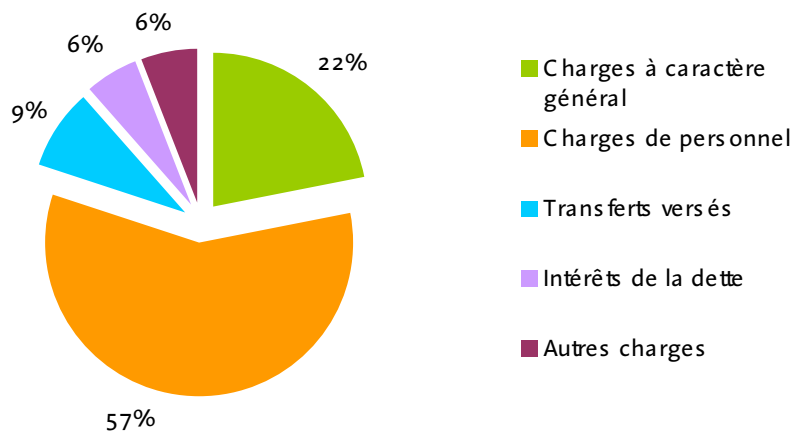
Contrairement à l'an passé, aucune provision n'est constituée avec les excédents de fonctionnement. L'ensemble est reversé à la section d'investissement (cf. virement à la section d'investissement).

6. Les charges exceptionnelles

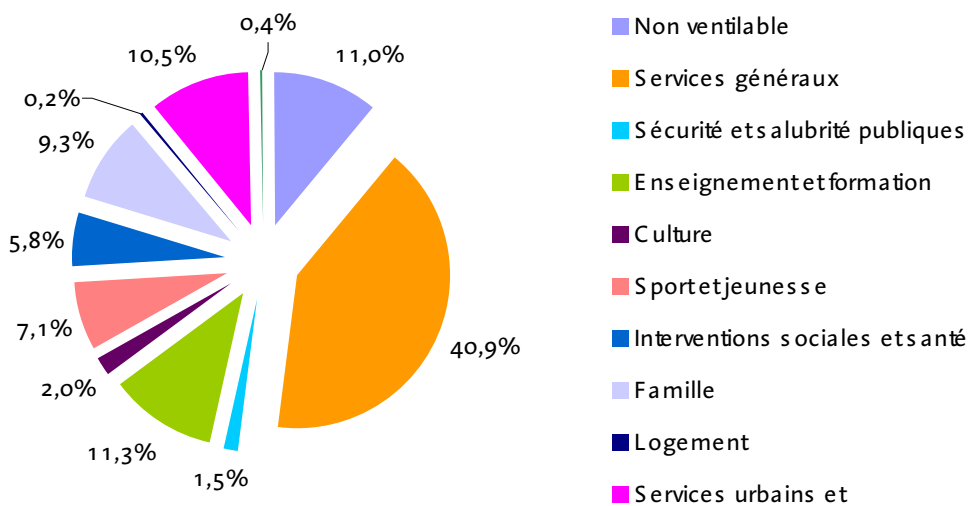
Ce poste de dépenses est en hausse par rapport à l'an passé (+ 165 500 €) en raison du trop-perçu de TLPE pour les années 2010 et 2011 qu'il faudra rembourser aux commerçants.

5.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR NATURE



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN STRUCTURE PAR FONCTIONS



B. LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 5 532 941 € en 2012, soit une hausse, hors reprise sur provision, de 2,4% par rapport au budgété 2011, avec l'augmentation probable des produits de la taxe locale sur la publicité extérieure et des contributions directes.

Compte	Libellé	Budget 2011	Réalisé 2011	BP 2012	Variation	
					en euros	en %
013	Atténuation de charges	55 486 €	54 744 €	10 000 €	- 45 486 €	-82,0%
70	Produits des services et du domaine	266 850 €	249 781 €	286 400 €	19 550 €	7,3%
73	Impôts et taxes	3 095 222 €	3 136 265 €	3 254 739 €	159 517 €	5,2%
7311	Contributions directes	1 851 690 €	1 878 504 €	1 939 539 €	87 849 €	4,7%
732	Reversements de TP/CET (CUGN)	725 332 €	729 688 €	728 100 €	2 768 €	0,4%
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	275 000 €	277 809 €	345 000 €	70 000 €	25,5%
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	210 000 €	217 456 €	180 000 €	- 30 000 €	-14,3%
7351	Taxe sur l'électricité	33 000 €	31 110 €	60 000 €	27 000 €	81,8%
	Autres	200 €	1 699 €	2 100 €	1 900 €	950,0%
74	Dotations et participations	1 471 177 €	1 488 154 €	1 475 612 €	4 435 €	0,3%
7411	Dotation forfaitaire (DGF)	1 000 877 €	999 434 €	1 018 637 €	17 760 €	1,8%
74121	D.S.R. (DGF)	61 200 €	63 512 €	65 500 €	4 300 €	7,0%
74833	Compensations TP	5 641 €	5 641 €	4 716 €	- 925 €	-16,4%
74834	Compensations TF	26 232 €	25 987 €	23 863 €	- 2 369 €	-9,0%
74835	Compensations TH	105 548 €	105 793 €	106 812 €	1 264 €	1,2%
74718	Autres participations de l'Etat	110 €	3 969 €	5 410 €	5 300 €	4818,2%
7472	Participations de la région	0 €	0 €	0 €	- €	
7473	Participations du département	0 €	0 €	3 600 €	3 600 €	
7475	Participations de la CUGN	60 600 €	64 093 €	56 000 €	- 4 600 €	-7,6%
	Participations d'autres organismes	169 344 €	197 985 €	175 870 €	6 526 €	3,9%
	Autres	41 625 €	21 740 €	15 204 €	- 26 421 €	-63,5%
75	Autres produits de gestion courante	183 330 €	184 319 €	176 940 €	- 6 390 €	-3,5%
77	Produits exceptionnels	37 311 €	59 726 €	29 250 €	- 8 061 €	-21,6%
78	Reprise sur amortissements et provis	100 000 €	0 €	300 000 €	200 000 €	200,0%
	TOTAL	5 209 377 €	5 172 987 €	5 532 941 €	323 565 €	6,2%

1. Les atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve une partie des remboursements par l'Etat des traitements des agents employés sous contrats aidés et les remboursements par l'assurance statutaire d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service. Ce chapitre est donc particulièrement variable d'une année sur l'autre.

L'année 2012 sera marquée par une diminution importante de ce poste de recettes en raison de la modification du périmètre de l'assurance statutaire des agents (plus de couverture des maladies ordinaires ni des congés de maternité), ainsi que du départ d'un agent qui était placé en congé longue durée et dont l'absence faisait l'objet de reversements de salaires.

2. Les produits des services et du domaine

Ce chapitre comprend les redevances des services acquittées par les usagers, calculées à partir des tarifs délibérés par le conseil municipal.

L'augmentation de ces ressources d'environ 7,3 % est liée :

- à la vente de bois (Saulxures) pour 10 000 €
- à la mise en place de la nouvelle redevance sur les distributeurs automatiques (+ 6 000 €)
- au nouveau contrat de régie publicitaire (+ 12 000 €)

3. Les impôts et taxes

Ce poste de recettes, composé des produits des contributions directes et des reversements de fiscalité, devrait connaître une augmentation de 5,2 % en 2012.

S'agissant des contributions directes, les crédits inscrits sur l'article 7311 intègre :

- la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 1,8 % fixée dans la Loi de Finances 2012 ;
- l'évolution des bases physiques des taxes d'habitation (+ 0,6 %) et des taxes sur le foncier bâti (+ 0,3 %) ;
- la décision de l'équipe municipale de faire progresser de 1,24 % les taux d'imposition des ménages (T.H., T.F.B. et T.F.N.B.).

Les reversements de taxe professionnelle de la C.U.G.N., constitués par l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire, seront d'un niveau quasi-identique à celui de 2011.

Erreur ! Liaison incorrecte.

S'agissant des produits de la taxe locale sur la publicité extérieure, la ville escompte une hausse de l'ordre de 25,5 % de cette recette, liée à la récupération en 2012, de la TLPE imposée au titre de 2009, qu'il convient néanmoins de rapprocher avec les remboursements du trop-perçu en 2010 et 2011 que la collectivité devra reverser pendant l'exercice.

Le niveau de taxe additionnelle aux droits de mutation à percevoir en 2012 constitue, enfin, à l'instar des exercices précédents, une incertitude pour la ville, qui propose de procéder à une évaluation prudente de ces produits au stade du budget primitif.

Enfin, il faut noter que le produit de la taxe sur l'électricité sera en augmentation sur l'exercice 2012, du fait de la hausse du coefficient et de la perception d'un quatrième trimestre (contre seulement trois en 2011).

4. Les dotations et participations

Ce chapitre devrait s'élever, en 2012, à 1 475 612 €, en régression de 0,8 % par rapport aux réalisations de 2011.

Cette prévision tient compte d'une faible progression de la dotation globale de fonctionnement, qui s'appuie sur un niveau de population inférieur à celui constaté dans les dernières enquêtes de recensement, soit une perte de recettes de 43.000 € environ sur l'exercice pour une différence de 407 habitants.

Ce chapitre devrait subir également la diminution de 0,8 % des compensations de l'Etat pour exonérations de taxe, qui servent de variables d'ajustement dans l'évolution de l'enveloppe normée.

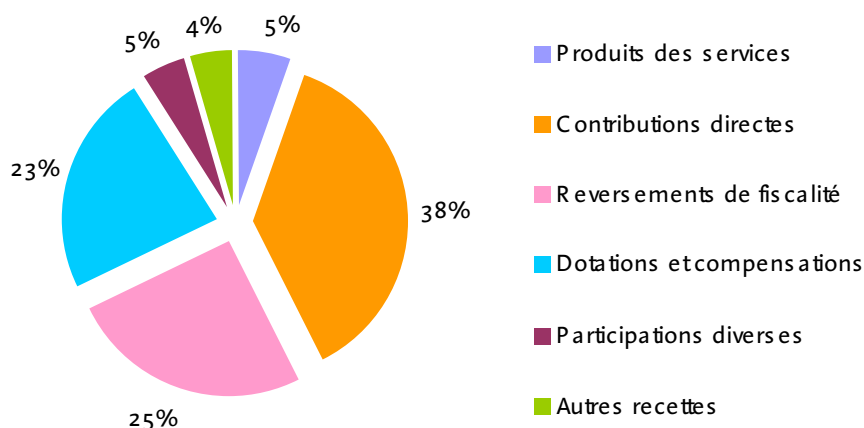
5. Les autres produits de gestion courante

Il s'agit essentiellement des loyers et des charges perçus par la collectivité pour la location des immeubles de son domaine.

L'exercice 2012 connaîtra probablement une légère baisse de ce poste de recettes (- 6 390 €) notamment en raison de la suspension de la location de certains équipements communaux (police aux frontières, foyer Foch...).

L'achèvement des travaux de la salle de fêtes Maringer courant 2012 et sa mise en location permettra néanmoins de compenser en partie ce manque à gagner.

STRUCTURE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



6.

7.

8. C. L'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut (composé du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et des opérations d'ordre de transfert entre sections) devrait s'élever cette année à 544 477 € contre 306 095 € au budget primitif précédent.

L'autofinancement sera constitué, pour deux tiers, par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et pour un tiers par l'amortissement obligatoire des immobilisations.

Il convient enfin de relever qu'un montant de 300 000 € a été inscrit en reprise de provision dans le budget primitif. Cette ouverture de crédits sera mobilisée pour faire face au remboursement du trop-perçu de TLPE prélevé sur les commerçants en 2010 et 2011).

9. III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

10.

La section d'investissement comprend :

- les propositions budgétaires correspondant aux dépenses et recettes nouvelles d'équipement à prendre en charge sur l'exercice ;
- les restes à réaliser de l'exercice précédent, qui feront l'objet d'une liquidation sur cet exercice, mais qui ne sont pas soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Avec la poursuite, sur l'exercice, des travaux des grandes opérations d'équipement du mandat, le volume de la section d'investissement sera particulièrement conséquent en 2012.

11. A. LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Composées des dépenses financières et des subventions et dépenses d'équipement, les dépenses réelles d'investissement s'élèveront en 2012, hors restes à réaliser de l'exercice précédent, à 2 689 550,90 €.

Erreur ! Liaison incorrecte.

1. Les dépenses financières

Les dépenses financières sont constituées essentiellement du remboursement annuel du capital de la dette. Ce poste de dépenses, qui s'élève désormais à 527 644, €, comprend une inscription de crédits de 497 080,62 €, pour procéder au remboursement du capital des emprunts contractés avant le 31 décembre 2011, complétée d'une inscription de 20.000 €, destinée à prendre en charge, sur l'exercice, d'éventuelles échéances d'emprunts contractés en cours d'année.

2. Les subventions d'équipement

Les crédits ouverts, à hauteur de 21 930 € dans le budget, au titre des subventions d'équipement, sont destinés notamment :

- à régler, à la C.U.G.N., les dépenses de fonds de concours, évaluées à 8 600 € sur l'exercice, liées à la mutualisation des moyens informatiques de la ville avec ceux des autres collectivités membres ;
- à procéder, pour 3 150 €, au versement de subventions d'équipement à diverses associations, qui viendront ainsi compléter l'enveloppe des subventions et participations de la section de fonctionnement ;
- à procéder, pour 10 000 €, au règlement des primes de ravalement de façades aux particuliers inscrits dans la campagne.

3. Les dépenses d'équipement

Parmi les dépenses d'équipement, on distingue :

- les dépenses liées à l'acquisition et l'installation d'immobilisations corporelles et incorporelles :
 - **au profit des écoles** avec l'acquisition de mobilier et matériel pour près de 11 800 € et de matériel informatique pour 8 100 € ;

- **pour améliorer le cadre de vie des habitants** avec l'installation de dispositifs de vidéosurveillance pour 43 700 €, l'installation et la mise aux normes de jeux d'extérieur pour 7 500 € ;
- **pour l'environnement et le développement durable** avec la réalisation d'aménagements paysagers pour 156 346 € (réalisation d'un square rue Hayotte, aménagement du jardin de l'an 2000...), l'installation de toitures isothermiques pour le foyer Foch (40 000 €) ;
- **pour l'assistance aux personnes en difficultés** avec l'acquisition de 2 défibrillateurs supplémentaires pour 3 000 € (espace Pierre de Lune et Salle Maringer);
- **pour le fonctionnement des services municipaux** avec, principalement, l'acquisition de de matériels informatiques, licences et logiciels pour 22 900 €...

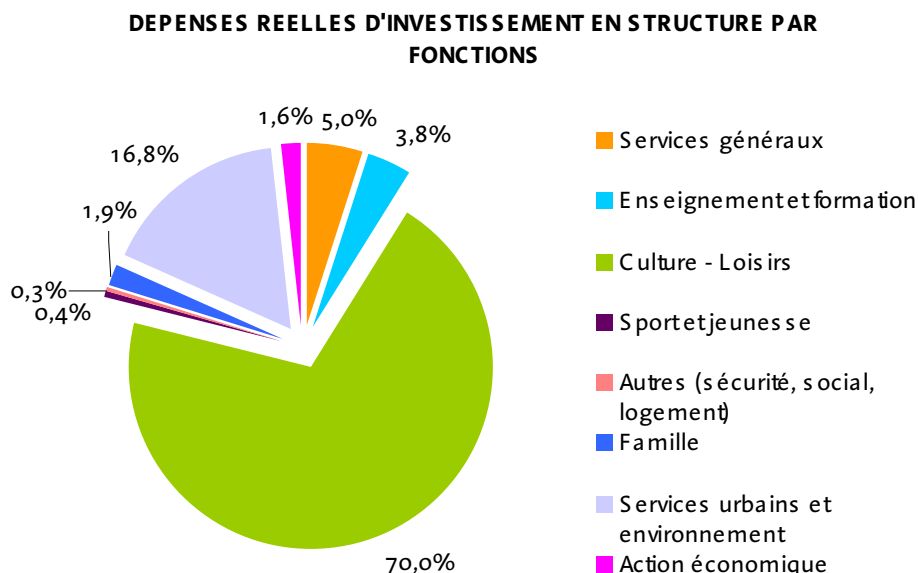
- les opérations d'équipement avec :

- le reliquat de la 2e tranche de la réhabilitation de l'école de Mouzimpré pour un montant total de 47 417 € ;
- l'étude de faisabilité économique, juridique et financière de la crèche multi-accueil pour 42 000 € ;
- les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes de Maringer pour 1 625 216,45 € dont notamment 40 000 € d'équipement pour la régie son et lumières...

- les dépenses liées à la valorisation du patrimoine communal avec :

- la mise aux normes du Haut Château pour 8 820 € ;
- l'acquisition de deux terrains pour 90 500 € : création d'un parking public au lieu-dit « Jardin Père Isaïe » et aménagement d'un équipement public.

Dans le prolongement des exercices précédents, les opérations d'équipement présentant un caractère pluriannuel font l'objet d'inscriptions sous forme de crédits de programme, détaillés, dans le cadre des autorisations de programme, en annexe B2.1 du budget primitif.



12.

13. B. LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes, qui sont essentiellement composées de dotations, de subventions et d'emprunts, sont estimées, hors restes à réaliser de l'exercice précédent, à 2 129 768,09 € en 2012.

Erreur ! Liaison incorrecte.

1. Les dotations

En raison d'un niveau de réalisation, en 2011, supérieur à celui des années précédentes, la ville devrait bénéficier d'un retour en hausse de TVA en 2012.

Contrairement à 2011, où la collectivité avait décidé de reporter l'intégralité de son excédent de fonctionnement dégagé à la clôture de l'exercice 2010 pour en constituer une provision, la collectivité bénéficiera cette année, d'excédents de fonctionnement capitalisés pour financer ses investissements.

2. Les subventions d'équipement

La ville percevra au minimum 188 400 € de subventions en 2012 dont, notamment :

- 22 416 €, sous forme de restes à réaliser, de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (anciennement D.G.E.), pour la deuxième tranche de l'opération de réhabilitation de l'école de Mouzimpré ;
- 100 302 € du département (restes à réaliser), pour la réhabilitation de la salle des fêtes Maringer (80 302 €) et le logement d'urgence (20 000 €) ;
- 20 700 € (restes à réaliser) de subventions d'Etat pour les récupérateurs d'eau pluviale ;
- 20 000 € de subventions diverses pour la Maison de la solidarité (épicerie solidaire) ;
- diverses subventions avec notamment 7 000 € de l'agence de l'eau pour l'acquisition d'un broyeur en 2011, et 5 000 € de la réserve parlementaire pour l'aménagement du square Hayotte.

Cette proposition d'ouverture de crédits reste particulièrement prudente. La collectivité a en effet fait le choix, comme pour l'exercice précédent, de n'inscrire dans son budget primitif que les subventions notifiées par les co-financeurs. Il est d'ores et déjà certain qu'en raison de dossiers de demandes de subvention en cours d'instruction, de nouvelles subventions feront l'objet d'inscription par décision modificative dans le budget en cours d'année.

3. L'emprunt

Dans l'attente du retour des co-financeurs sur les demandes de subvention formulées par la collectivité, il est proposé d'inscrire au budget, hors restes à réaliser, un emprunt d'équilibre de 1 683 113 €.

Il s'agit évidemment d'un emprunt maximal, qui, à l'image des exercices précédents, ne sera pas mobilisé dans sa globalité. L'emprunt sera, en effet, contracté, au plus proche des besoins de financement, en fonction des subventions perçues et notifiées en cours d'année et de l'avancée des travaux.

Néanmoins, il se pourrait, eu égard au contexte national de resserrement de l'offre de crédits, que le montant d'emprunt inscrit au budget soit susceptible d'être revue à la baisse en fonction des conditions proposées par les établissements bancaires, auquel cas un ajustement des dépenses s'avèrera nécessaire.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS EN STRUCTURE

